

INFORM'ACTION 74

NOS LIEUX D'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

Cran – Gevrier :

Tous les Mardis

21 Route de Chevennes

Meythet :

Tous les Mercredis

4 Rue de l'Aérodrome

Cluses :

2èmes et 4èmes Jeudis du mois

24 Avenue G. Clémenceau

Rumilly :

1ers & 3èmes Jeudis du mois


Rue de l'Annexion
Maison de l'Albanais

Litiges , Ecoute, Conseils....

PRENEZ RDV EN LIGNE
sur notre site internet

www.csf74.fr

Permanence téléphonique :

 06.30.29.74.26



CSF74

udcsf74@la-csf.org

NOUVEAU

LA COMMISSION SANTÉ & HANDICAP

vous présente son nouveau projet

« Vous rencontrez des difficultés ? »

Ce nouveau projet,

- ◆ Evoquera des sujets sur la santé et le Handicap,
- ◆ Guidera vers de possibles solutions
- ◆ Indiquera des renseignements officiels
- ◆ Dirigera vers des organismes compétents pour la mise en œuvre de ces solutions...

⇒ Exemple de notre 1er Numéro - Juillet 2021



Nous diffuserons ces fiches via notre Site Internet, notre page Facebook et elles seront consultables en version papier sur simple demande, lors de vos RDV à nos permanences.

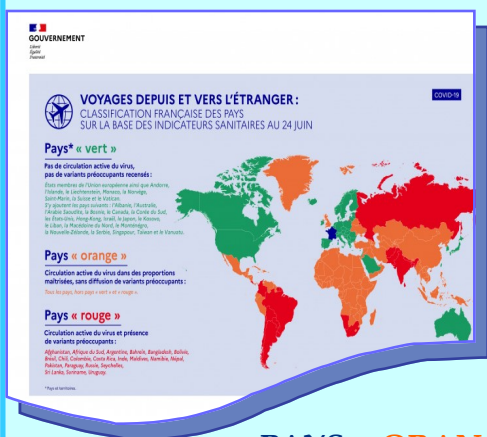
Un RECUEIL annuel sera élaboré et diffusé par les mêmes canaux regroupant également nos rubriques « Le Saviez-vous ? » Santé & Handicap et « Le Saviez-vous ? » Consommation.

Nous vous souhaitons, BONNE LECTURE.

Nous espérons que ces fiches, ces rubriques, ce recueil vous permettront d'accéder aux informations recherchées, répondrons à vos questions et vous dirigerons vers des sites internet utiles à vos démarches.

ETE 2021

Où PEUT-ON VOYAGER ?



- **PAYS « VERT »** : pas de circulation active du virus, pas de variant préoccupant recensé : *Espace européen, Australie, Corée du Sud, Israël, Japon, Liban, Nouvelle-Zélande, Singapour, États-Unis, Canada.*

PAYS « ORANGE » : circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variant préoccupant.

- **PAYS « ROUGE »** : circulation active du virus, présence de variant préoccupant. Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Suriname, Uruguay, Paraguay, Afghanistan, Maldives.

PASSE SANITAIRE EUROPÉEN/FRANÇAIS



Vous pouvez obtenir un Passe sanitaire au format numérique qui intégrera les preuves de votre vaccination OU de votre test PCR ou antigénique négatif (moins de 72h pour voyager, moins de 48h pour assister en France à un évènement), ou de votre guérison récente de la Covid-19 soit dans l'application TousAntiCovid Carnet, soit en format papier, si vous préférez : il vous suffit de présenter les différents documents demandés lors de vos déplacements. Vous pouvez également **accéder à votre fiche certifiée** via votre compte Ameli (notamment si vous avez été vacciné avant le 3 mai) et **l'imprimer pour voyager si vous souhaitez**.

→ **Voici le schéma vaccinal complet permettant d'attester la preuve de la vaccination** : 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; → 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ; → 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire).

L'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE « COVID-19 », Quant à elle, est-elle VRAIMENT utile ou pas !?



Certaines agences de voyages la proposent pour couvrir les situations liées au Covid-19 : par exemple, si vous contractez le virus avant ou pendant le voyage, vous êtes cas contact et vous devez vous isoler ou bien le personnel de l'aéroport refuse de vous laisser monter à bord car votre température est trop élevée ! En revanche, la simple crainte, ou le refus d'adopter les nouvelles restrictions sanitaires dans le lieu ou pays de destination...ne sont pas considérées comme motifs suffisants pour annuler votre voyage gratuitement. Avant de signer tout contrat, lire attentivement son contenu pour s'assurer que l'assurance contractée remboursera bien votre voyage si vous êtes testé positif après le départ, où les frais liés à une quarantaine sur place, etc... et vérifier qui contacter en cas de problème car le vendeur de l'assurance n'est pas forcément l'interlocuteur à joindre. **Cette assurance, devient en revanche obligatoire pour voyager dans un certain nombre de pays**, dont vous pouvez vérifier la liste :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>